

garage accessoire ou abri d'automobile attaché à une habitation

Demande de permis de construire Documents requis

Si vous projetez de construire un garage ou un abri d'automobile attaché à votre résidence, vous devez présenter les documents suivants en format PDF ou en une seule copie papier au moment de votre demande de permis.

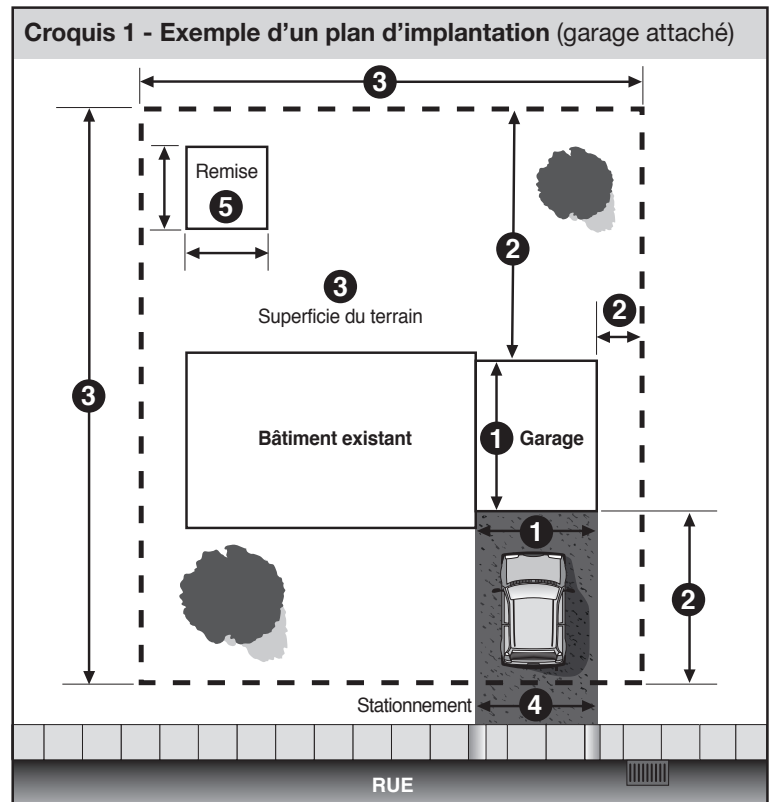
- Copie du certificat de localisation du bâtiment existant
- Plan d'implantation démontrant la construction projetée (voir croquis 1) :
 - l'implantation d'un garage accessoire attaché à moins de 0,50 m d'une marge de recul prescrite requiert la présentation d'un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre
- Plan d'implantation complet à l'échelle démontrant les constructions ainsi que les aménagements actuels et projetés (localisation, dimensions et nombre de cases de stationnement, allées d'accès, aire d'agrément, aire verte) (voir croquis 1)
- Plans à l'échelle du bâtiment existant démontrant :
 - les diverses vues en plan des niveaux de plancher (voir croquis 2)
 - l'usage exercé de chacune des pièces donnant dans le futur garage ou l'abri d'automobile
- Plans complets à l'échelle du garage ou de l'abri d'automobile démontrant :
 - la vue en plan (voir croquis 2)
 - la présence des ouvertures existantes donnant dans le garage projeté et le détail des dispositions prises afin de sceller les ouvertures (voir croquis 2)
 - le dispositif de fermeture automatique de la porte donnant dans le logement (voir croquis 2)
 - la présence d'une fosse de retenue raccordée au réseau d'égout sanitaire du bâtiment (voir croquis 2)
 - l'installation de l'avertisseur de monoxyde de carbone dans le logement (voir croquis 2)
 - les diverses vues en élévation (voir croquis 3)
 - les détails du système d'étanchéité à l'air entre le garage ou l'abri d'automobile et le reste du bâtiment (voir croquis 4)
 - les diverses coupes détaillées de la construction (voir croquis 4)
 - toute autre information déterminant si les travaux ou l'usage prévu sont conformes aux règlements d'urbanisme

Note : ces documents peuvent être préparés par le propriétaire, un technicien ou un professionnel, à moins d'indication contraire

Conditions particulières

Des documents supplémentaires pourraient être requis pour :

- un projet assujéti au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ou situé dans une partie du territoire sous juridiction de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ)



AT-001-2014 (février 2014)

- un projet situé dans les bassins versants des prises d'eau de la Ville de Québec installées dans les rivières Saint-Charles et Montmorency (arrondissements de Beauport, de Charlesbourg et de La Haute-Saint-Charles)

Dans le cas d'un terrain ayant antérieurement fait l'objet de travaux de remblai :

- un rapport signé par un ingénieur qui confirme la capacité portante du sol en regard de la construction projetée

Secteur à potentiel karstique¹

- Dans un secteur à potentiel karstique, si une fondation ou une excavation est prévue, la demande de permis doit être accompagnée d'une étude géotechnique signée par un ingénieur attestant de la stabilité du sol, la stabilité de la construction à réaliser et l'absence d'impact sur la stabilité du sol dans un rayon de 50 m calculé à partir du centre de la construction ou de l'ouvrage

Lotissement

- Le remembrement, la création, le morcellement ou la modification d'un lot requiert un permis de lotissement

¹ Karstique : relief particulier aux régions calcaires et résultant de l'action souterraine d'eaux, qui contribue à la formation de grottes.

suite →

MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete

garage accessoire ou abri d'automobile attaché à une habitation

Demande de permis de construire Documents requis

Croquis 1

Exemple d'un plan d'implantation (garage attaché)

- 1 L'emplacement du garage projeté et ses dimensions
- 2 La distance entre le garage et les limites du terrain
- 3 Les limites du terrain et sa superficie
- 4 Les allées d'accès, les aires de stationnement actuelles et projetées ainsi que leurs dimensions
- 5 L'emplacement et les dimensions des bâtiments complémentaires existants (garage, remise, piscine, etc.)

Note : Ce document peut être préparé à partir du certificat de localisation.

Croquis 2

Exemple d'une vue en plan (garage attaché)

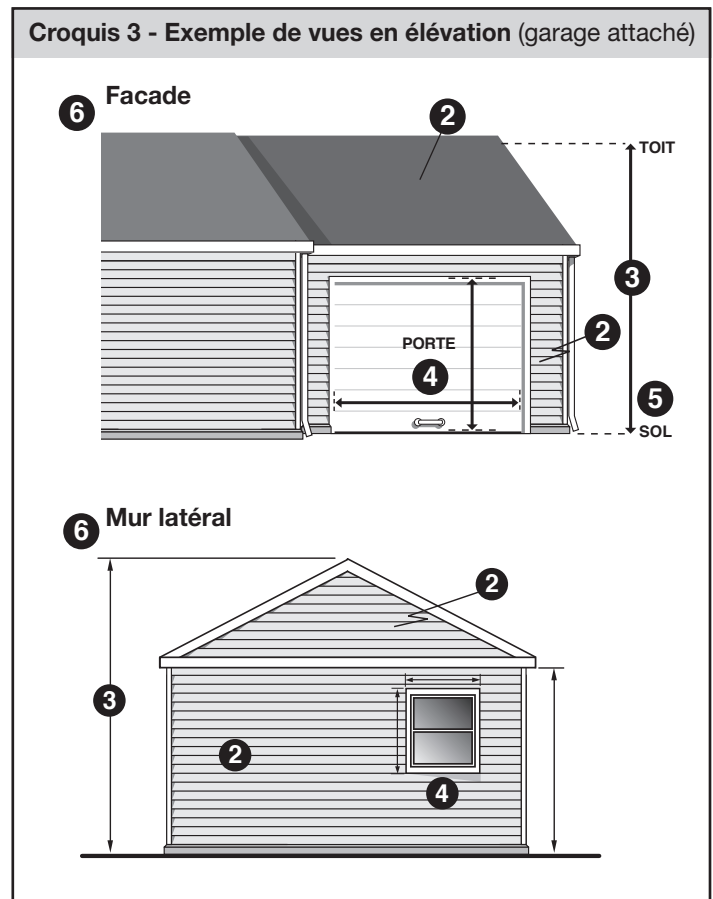
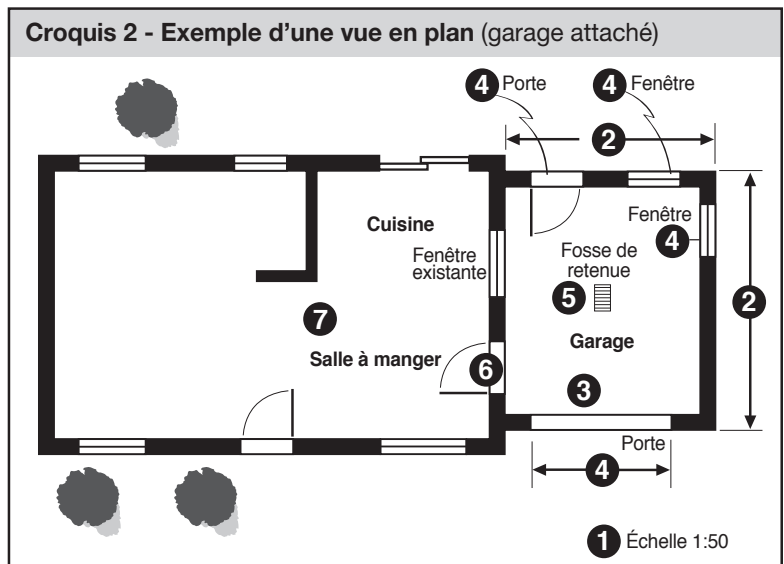
- 1 L'échelle proposée
- 2 La forme et les dimensions du garage
- 3 Les divisions intérieures des pièces, leurs usages et leurs dimensions (largeur, longueur et hauteur)
- 4 La dimension et l'emplacement des portes et des fenêtres
- 5 La présence d'une fosse de retenue raccordée au réseau d'égout sanitaire du bâtiment
- 6 La présence du dispositif de fermeture automatique
- 7 La présence de l'avertisseur de monoxyde de carbone

Croquis 3

Exemple de vues en élévation (garage attaché)

- 1 L'échelle proposée
- 2 Le type de revêtement extérieur
- 3 La hauteur totale à partir du sol fini
- 4 La dimension et l'emplacement des portes et des fenêtres
- 5 Le niveau du sol adjacent au bâtiment
- 6 Fournir une vue en élévation pour chaque façade (avant, latérale et arrière)

suite →



MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete

garage accessoire ou abri d'automobile attaché à une habitation

Demande de permis de construire Documents requis

Croquis 4 Exemple d'une coupe de mur type

Toiture

Type de revêtement intérieur
Fourrure
Polythène
Panneaux de carton/fibre
Fermes de toit préfabriquées
300 mm de laine isolante
Panneaux de contreplaqué 12,7 mm
Papier bitume
Type de revêtement de toiture

Mur

Type de revêtement intérieur
Fourrure
Polythène
Panneaux carton/fibre
Colombages 38 mm x 138 mm ou 400 mm c/c
150 mm de laine isolante
Panneaux de carton/fibre goudronné
Pare-air
Fourrure
Type de revêtement extérieur

Plancher

Dalle de béton coulée sur place
Membrane pare-vapeur
Sable net
Gravier net 20 mm
Remblai compacté

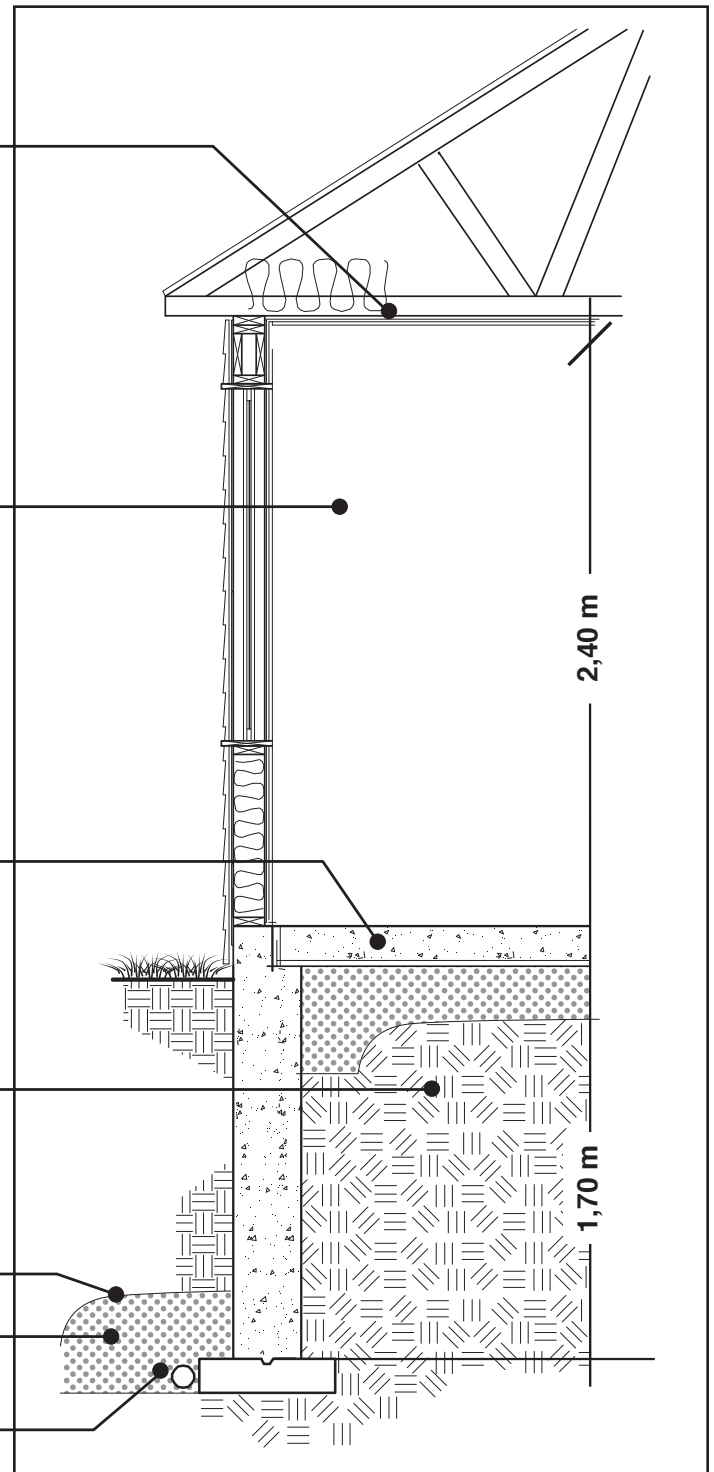
Mur

Isolant rigide 50 mm
Béton coulé sur place
Enduit bitumineux ou crépi

Membrane géotextile

Recouvrement
adéquat de pierre
nette 20 mm

Drain français



MISE EN GARDE

Le présent document est un instrument d'information. Son contenu ne constitue aucunement une liste exhaustive des règles prévues aux règlements d'urbanisme. Il demeure la responsabilité du requérant de se référer aux règlements d'urbanisme ainsi qu'à toutes autres normes applicables, le cas échéant.

Pour plus de renseignements, communiquez avec la Division de la gestion du territoire de votre arrondissement ou visitez le www.ville.quebec.qc.ca/travauxurlapropriete